

DOCUMENT PREMIER CONTACT

ENTRE L'INVENTEUR ET TRANSTECH

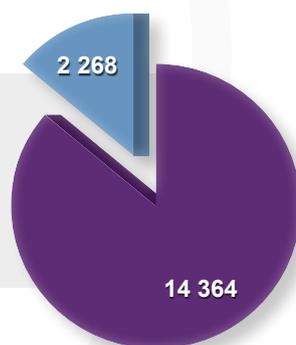


TRANSTECH FÊTE SES 30 ANS

Depuis son origine, la stratégie fondamentale de la création de TRANSTECH Aquitaine est toujours respectée : une équipe pluridisciplinaire de bénévoles, au bénéfice d'un porteur de projet innovant, composée d'ingénieurs, de techniciens, de commerciaux, d'avocats, d'architectes, de comptables... apporte son expertise pour le meilleur aboutissement de l'innovation.

Au cours du temps, la structure s'est étoffée. Avec les permanents en support, Transtech s'est professionnalisée avec pour mots clés : formation, créativité, compétence... Elle a pu mettre en place différentes activités d'accompagnement et formation des inventeurs, de développement économique des projets innovants et de promotion des inventions.

**Un brevet sur 7 est déposé
par une personne physique
en France en 2012**



- Personnes physiques
- Personnes morales

SOMMAIRE

Détection et accueil : règles de présentation et d'analyse de chaque idée	p2
Validation : expertises vers la qualification en projet inventif	p2
Outils de développement économique : construction d'un produit innovant	p3
Promotion : informations sur les produits innovants et incitation à la créativité	p3
Fédérer : unis, les inventeurs sont une force d'innovation majeure	p4



DÉTECTION / ACCUEIL

Le trouveur d'une idée de produit nouveau et inventif doit apprendre les bons réflexes tout en travaillant dans un climat de confidentialité et d'écoute dénuée de tout préjugé. Pour ces raisons, un premier contact passe toujours par deux étapes : la préparation d'un premier rendez-vous et un premier entretien.

PREMIER CONTACT:

Préparation au premier rendez-vous

Formalisation impérative de l'idée par une description écrite et au moins un dessin

Enregistrement de la date de création de l'idée de produit par une enveloppe Soleau par exemple

Préparation d'un accord de confidentialité qui sera signé au plus tard le jour du premier rendez-vous et qui sera associé à une copie du contenu de l'enveloppe Soleau

Lecture du document de premier contact de TRANSTECH pour préparer un premier rendez-vous efficace

Dès que les conditions préalables sont remplies, une date de rendez-vous avec un expert membre du comité 1^{er} contact est planifiée

PREMIER RENDEZ-VOUS:

Déroulement d'une rencontre avec un membre 1^{er} contact

Rencontre conviviale et confidentielle destinée à faire un état des lieux du projet et des besoins et objectifs identifiés par l'inventeur et à ce que TRANSTECH peut lui apporter

Date et signature de l'accord de confidentialité et d'une copie du contenu de l'enveloppe Soleau

Échanges sur la base du questionnaire premier contact et définition des besoins et objectifs

Adhésion du porteur de projet s'il souhaite bénéficier des services de TRANSTECH et de la présentation de son projet lors du comité 1^{er} contact en tout premier lieu

Recherche d'antériorité rapide effectuée par les salariés en amont du comité 1^{er} contact

VALIDATION

Avant d'être labellisé, le projet doit être validé selon les axes: juridique, technique et économique. Chaque étape peut nécessiter un travail spécifique réalisé soit par l'inventeur accompagné par un expert bénévole ou par un prestataire partenaire à des conditions adaptées.

COMITÉ PREMIER CONTACT:

Analyse mensuelle des projets issus des rendez-vous 1^{er} contact

Le projet est présenté par le membre 1^{er} contact ayant participé au rendez-vous avec l'inventeur

Les membres du comité émettent un avis et des préconisations

Un courrier est envoyé au porteur de projet afin d'enclencher le processus de validation par TRANSTECH

COMITÉS DE SUIVI ET DE VALIDATION :

Avis sur chacun des aspects étudiés.

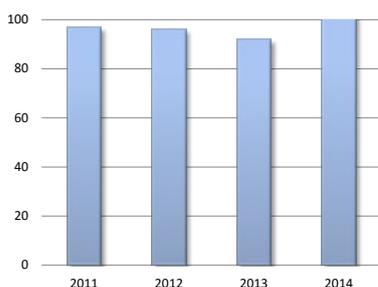
Suivi et accompagnement technique, juridique et économique



IDÉES

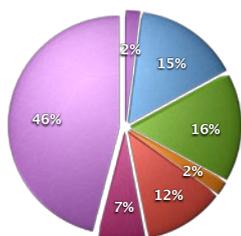
PROJETS INVENTIFS

NOMBRE DE PROJETS ACCUEILLIS PAR AN



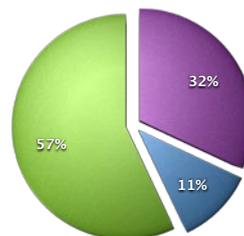
Une centaine de nouveaux projets sont étudiés tous les ans en Aquitaine

PROFILS DES TROUVEURS D'IDÉES



- Retraité
- Chef d'entreprise
- RMI
- Recherche d'emploi
- Inactif
- Actif
- Etudiant

OBJECTIFS DES INVENTEURS



- Création d'entreprise
- Exploitation d'entreprise
- Transfert d'innovation

ÉCONOMIE EN TEMPS

	Temps normal	Structure d'accompagnement
Idee	↓	↓
Projet inventif	Phase de validation 3 ans	1 an
	Phase de développement	↓
Produit innovant	5 ans	3 ans

OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Qu'il soit dans une démarche d'entrepreneuriat ou de transfert, le porteur de projet a besoin de trouver des partenaires (financement, fabrication, distribution) et/ou des clients (vente, licence). Dans un cadre contractuel, TRANSTECH met à leur disposition un outil mutualisé pour les projets d'une même thématique et des outils plus spécifiques pour répondre aux besoins particuliers.

Prestations et expertises



Experts bénévoles, salariés et prestataires partenaires permettent de répondre à la plupart des besoins des projets à des conditions financières accessibles.

L'incubateur d'inventeurs



Emplois au sein de TRANSTECH dédiés à la création d'entreprise ou à l'intégration en entreprise d'inventions sélectionnées. Lien avec les pépinières et incubateurs de la Région.

I'NOV PRO : octobre 2015



Rendez-vous d'affaires : organisés à l'avance avec des partenaires potentiels après sélection des inventeurs dont les projets ont été présentés en amont

Forum de la création d'entreprise et du développement d'inventions : acteurs économiques et experts prestataires se tiennent à la disposition des porteurs de projets afin de répondre à leurs problématiques

Concours : occasion de présenter des projets devant un jury de professionnels, véritable coup de projecteur professionnel sur les projets les plus méritants.

PROMOTION

Pour répondre à trois objectifs majeurs : informer les porteurs de projets, mettre en valeur les produits innovants ou projets inventifs et sensibiliser le grand public, un certain nombre d'outils de communication ont été mis en place.

Les inventifs visibles

Catalogue projets :

- chaque projet validé bénéficie d'une fiche de présentation synthétique
- les fiches projets sont rassemblées dans un catalogue confidentiel et montrées à des acteurs économiques pendant 3 ans.

Revue annuelle :

- présente des projets non confidentiels, exemplaires et d'avenir.
- 60 pages couleurs diffusées sur le réseau professionnel, auprès des adhérents de TRANSTECH, des associations de la FNAFI et sur les manifestations.

Exposition itinérante :

- présente 10 inventions exemplaires passées ou plus récentes.
- est diffusée dans les foires, salons, bibliothèques, médiathèques...

Internet :

- www.transtech.fr : la vie de l'association
- www.inovpro.fr : toutes les informations sur l'évènement business des inventeurs
- www.inventifs.com : outil de vente en ligne de produits innovants

Lettre d'information :

- mensuelle, e-mail ou postal

Manifestations :

- Ateliers de formation et d'information
- I'NOV PRO : octobre 2015
- Salons soutenus et labellisés par la FNAFI

PRODUITS INNOVANTS

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

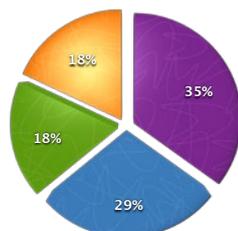
nombre de projets franchissant chaque étape

100

50

35

Parmi la moitié des idées validées, environ 2/3 donneront lieu à une vie économique.



- Exploitation d'entreprise
- Transfert d'innovation
- Création d'entreprise
- Arrêt du projet

LABEL CERTIFIÉ

LABEL les « inventifs » : chaque projet validé par TRANSTECH peut en bénéficier afin de le mettre en valeur en tant que produit innovant auprès du grand public



BOUTIQUE WWW.INVENTIFS.COM

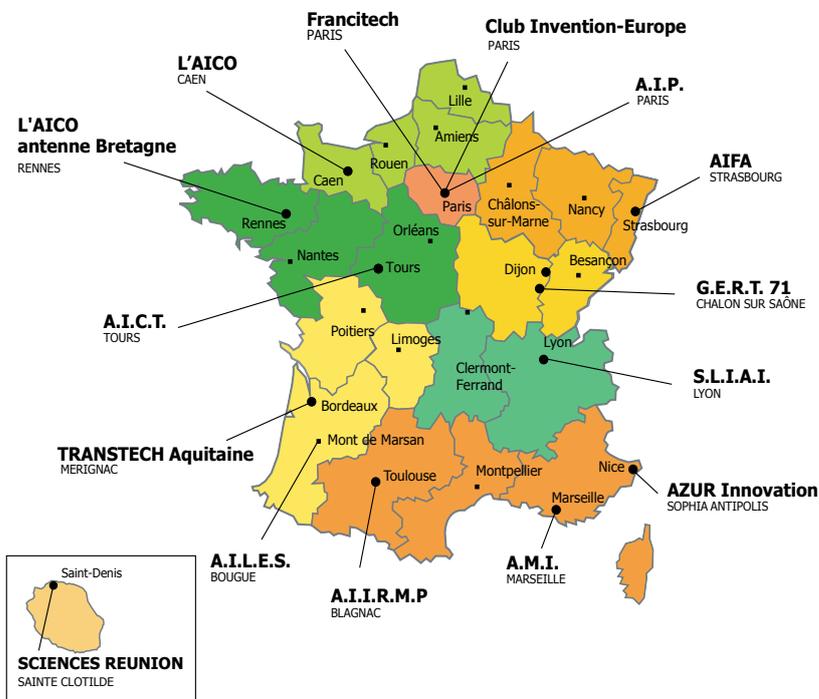
S'appuyant sur le réseau des inventifs de l'association Transtech Aquitaine, cette boutique en ligne est un outil de promotion, de diffusion et de commercialisation des inventions françaises



**DES ASSOCIATIONS POUR VOUS
 APPUYER DANS VOTRE PROJET**

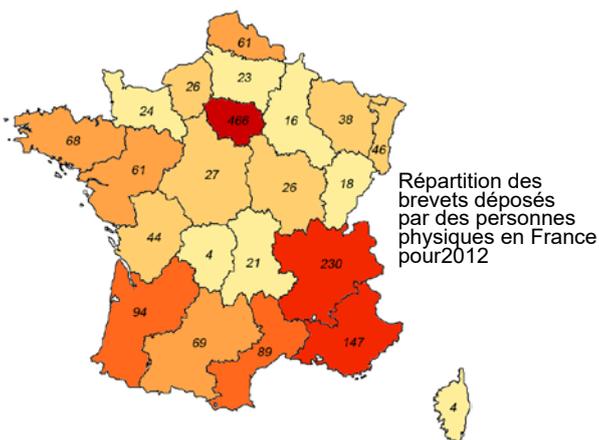
Des associations existent à travers la France pour accompagner les inventeurs, porteurs de projets, depuis la genèse de l'invention jusqu'à son application industrielle et commerciale. Selon votre lieu de résidence, vous pouvez contacter votre association de proximité afin d'obtenir du soutien dans la conduite de votre projet.

Les associations ont un rôle majeur à jouer pour que chaque brevet ne soit pas déposé inutilement.



96 rue de Beausoleil - 33170 Gradignan
 Tél 09 54 58 50 99
 contact@fnafi.fr - www.fnafi.fr

**RÉPARTITION DES BREVETS DÉPOSÉS PAR
 DES PERSONNES PHYSIQUES EN FRANCE**



DES SALONS AU SERVICE DE L'INVENTION

Inventech	Jonquières (84)	octobre 2016
Salon virtuel des inventions	Lyon (69)	2015 - 2016
Salon invention Europe	Saint-Mandé (94)	février 2016
I'NOV PRO	Mérignac (33)	octobre 2016
Fête de la science	Antony (92)	octobre 2016

DOCUMENT
PREMIER CONTACT
 ENTRE L'INVENTEUR ET TRANSTECH

BULLETIN D'ADHÉSION 2016

BULLETIN D'ADHÉSION 2016

Je soussigné(e) Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____

Représentant légal de l'entreprise ou société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél domicile : _____ Tél bureau : _____

Tél portable : _____

Adresse e-mail : _____

Site internet : http://_____

Déclare adhérer à l'association TRANSTECH AQUITAINE en qualité de : (cocher les cases)

 Je suis un nouvel adhérent et je n'étais pas adhérent en 2015 : Personne physique : 100€ Entreprise : 150€ Association : 150€ J'étais déjà adhérent en 2015 et je renouvelle mon adhésion : Personne physique : 50€ Entreprise : 150€ Association : 150€ Membre du CA : 20€

Mode de règlement :

 Chèque (à l'ordre de Transtech Aquitaine) Espèces Virement (remplir l'autorisation ci-dessous)

Fait à : _____ le : _____

Signature :

Autorisation de Prélèvement automatique : j'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le bénéficiaire ci-dessous. Celui-ci sera **renouvelable par tacite reconduction** sauf si j'en suspens l'exécution par simple demande écrite 1 mois avant l'échéance.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR : 533422		NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER Transtech Aquitaine- 40 Av de la somme – 33700 Mérignac	
ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE		NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE	
Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB
IBAN :			
BIC :			
DATE :		SIGNATURE OBLIGATOIRE :	

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé, sans les séparer, en y joignant un relevé d'identité bancaire ou postal.

DOCUMENT
PREMIER CONTACT
 ENTRE L'INVENTEUR ET TRANSTECH

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

PRÉAMBULE :

Cet accord de confidentialité est une convention liant TRANSTECH Aquitaine et le porteur de projet sollicitant une assistance, ayant pour objet d'organiser de façon juridique les conditions d'utilisations des informations échangées entre elles et de garantir que celles-ci ne seront pas divulguées à des tiers non prévus à l'accord.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le porteur de projet, M. / Mme (Prénom / Nom)
 Domicilié (adresse)
 (code postal VILLE)

ci-après dénommé « PORTEUR DE PROJET »

d'une part

et TRANSTECH Aquitaine, 40 avenue de la Somme, 33700 MÉRIGNAC, représentée par son Président Bernard Gutfrind et ses préposés, dûment habilités à cet effet,

ci-après dénommé « TRANSTECH »

d'autre part

LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

Les parties s'engagent à ne divulguer aucune information classée « CONFIDENTIELLE » désignant tous les éléments d'information quelle qu'en soit la nature dont elles pourraient avoir connaissance pour le projet intitulé

.....
 qui a fait l'objet du dépôt de la demande du titre de propriété intellectuelle suivant :

Enveloppe Soleau Brevet Dessin et modèle Autre :

Enregistré le Sous le numéro

à

Article 1 : Confidentialité

Relèvent des dispositions du présent accord, une copie des documents déposés dans l'enveloppe Soleau et/ou une copie du dépôt de demande de protection ainsi que toutes autres informations de quelque nature que ce soit (documents, dessins, dossiers, fichiers informatiques...) transmises par le porteur de projet à TRANSTECH, et qui sont désignées comme des informations confidentielles.

Les informations divulguées par une partie resteront sa propriété, y compris des copies qui ont pu en être faites et devront être restituées dès que la demande en sera formulée.

Article 2 : Utilisation des informations

Les parties s'engagent à n'utiliser en aucun cas ces informations, sauf autorisation expresse de l'autre partie et à ne communiquer ces informations qu'aux personnes préposées dont TRANSTECH se porte garant.

En aucun cas, TRANSTECH ne pourra se prévaloir sur la base desdites informations d'une quelconque concession de licence ou d'un quelconque droit d'auteur ou de possession antérieure selon la définition du Code de la Propriété Intellectuelle.

TRANSTECH reconnaît avoir été informé que tout manquement l'exposerait à des poursuites judiciaires en vertu des articles 226-13 à 226-15 et 432-9 du code pénal ainsi que les articles L 621-1, L615-1 et L615-7 du code de la propriété intellectuelle.

Article 3 : Exceptions

Toutefois, les dispositions prévues au présent accord ne s'appliqueront pas aux informations pour lesquelles TRANSTECH pourra prouver :

qu'elle les possédait avant la date de communication par le PORTEUR DE PROJET, ou

que ces informations étaient du domaine public avant la date de communication par le PORTEUR DE PROJET ou qu'elles y sont

entrées par la suite sans qu'une faute puisse être imputée à TRANSTECH, ou

qu'elle les a reçues sans obligation de secret d'un tiers autorisé à les divulguer.

Article 4 : Durée

Le présent contrat est conclu pour toute la durée des relations entretenues par les Parties.

Article 5 : Loi applicable

Le présent contrat est régi par la loi française.

Article 6 : Litiges

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les différends seront portés devant le tribunal de commerce de BORDEAUX.

Fait en double exemplaire à Mérignac, le

Signatures des parties, précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé », des noms et fonction des signataires.

LE PORTEUR DE PROJET

TRANSTECH

DOCUMENT
PREMIER CONTACT
 ENTRE L'INVENTEUR ET TRANSTECH

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

PRÉAMBULE :

Cet accord de confidentialité est une convention liant TRANSTECH Aquitaine et le porteur de projet sollicitant une assistance, ayant pour objet d'organiser de façon juridique les conditions d'utilisations des informations échangées entre elles et de garantir que celles-ci ne seront pas divulguées à des tiers non prévus à l'accord.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le porteur de projet, M. / Mme (Prénom / Nom)
 Domicilié (adresse)
 (code postal VILLE)

ci-après dénommé « PORTEUR DE PROJET »

d'une part

et TRANSTECH Aquitaine, 40 avenue de la Somme, 33700 MÉRIGNAC, représentée par son Président Bernard Gutfrind et ses préposés, dûment habilités à cet effet,

ci-après dénommé « TRANSTECH »

d'autre part

LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

Les parties s'engagent à ne divulguer aucune information classée « CONFIDENTIELLE » désignant tous les éléments d'information quelle qu'en soit la nature dont elles pourraient avoir connaissance pour le projet intitulé

.....
 qui a fait l'objet du dépôt de la demande du titre de propriété intellectuelle suivant :

Enveloppe Soleau Brevet Dessin et modèle Autre :

Enregistré le Sous le numéro

à

Article 1 : Confidentialité

Relèvent des dispositions du présent accord, une copie des documents déposés dans l'enveloppe Soleau et/ou une copie du dépôt de demande de protection ainsi que toutes autres informations de quelque nature que ce soit (documents, dessins, dossiers, fichiers informatiques...) transmises par le porteur de projet à TRANSTECH, et qui sont désignées comme des informations confidentielles.

Les informations divulguées par une partie resteront sa propriété, y compris des copies qui ont pu en être faites et devront être restituées dès que la demande en sera formulée.

Article 2 : Utilisation des informations

Les parties s'engagent à n'utiliser en aucun cas ces informations, sauf autorisation expresse de l'autre partie et à ne communiquer ces informations qu'aux personnes préposées dont TRANSTECH se porte garant.

En aucun cas, TRANSTECH ne pourra se prévaloir sur la base desdites informations d'une quelconque concession de licence ou d'un quelconque droit d'auteur ou de possession antérieure selon la définition du Code de la Propriété Intellectuelle.

TRANSTECH reconnaît avoir été informé que tout manquement l'exposerait à des poursuites judiciaires en vertu des articles 226-13 à 226-15 et 432-9 du code pénal ainsi que les articles L 621-1, L615-1 et L615-7 du code de la propriété intellectuelle.

Article 3 : Exceptions

Toutefois, les dispositions prévues au présent accord ne s'appliqueront pas aux informations pour lesquelles TRANSTECH pourra prouver :

qu'elle les possédait avant la date de communication par le PORTEUR DE PROJET, ou

que ces informations étaient du domaine public avant la date de communication par le PORTEUR DE PROJET ou qu'elles y sont

entrées par la suite sans qu'une faute puisse être imputée à TRANSTECH, ou

qu'elle les a reçues sans obligation de secret d'un tiers autorisé à les divulguer.

Article 4 : Durée

Le présent contrat est conclu pour toute la durée des relations entretenues par les Parties.

Article 5 : Loi applicable

Le présent contrat est régi par la loi française.

Article 6 : Litiges

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les différends seront portés devant le tribunal de commerce de BORDEAUX.

Fait en double exemplaire à Mérignac, le

Signatures des parties, précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé », des noms et fonction des signataires.

LE PORTEUR DE PROJET

TRANSTECH

Une adhésion qui vous permet de bénéficier d'une structure associative de plus de 30 ans d'existence et des services inédits listés ci-dessous

Accompagnement, suivi et validation des projets

- Rendez-vous téléphoniques et/ou physiques avec des salariés et/ou bénévoles experts pour le suivi de votre projet,
- Réalisation d'une recherche d'antériorité rapide pour chaque nouvelle idée à valider,
- Conseils élémentaires dans les domaines juridiques, techniques, économiques et commerciaux,
- Examen et avis d'un comité expert sur vos projets,
- Session de formation à la recherche d'antériorité (1 par mois),
- Accès à d'autres formations proposées par TRANSTECH ou ses partenaires (ex : création d'entreprises, étude de marché, business plan, pitch de son invention, prototypage),
- Rendez-vous de suivis techniques auprès d'experts,
- Mise en relation avec des prestataires partenaires et accès à des tarifs préférentiels pour différentes prestations techniques et juridiques proposées par TRANSTECH,
- Accès à l'espace Forum de la journée l'NOV PRO pour mise en relation avec des institutions et des prestataires spécialisés dans l'innovation et la création d'entreprise.

Animation, promotion, communication

- Lettre d'information mensuelle,
- Participation à des salons d'inventeurs et des foires professionnelles à des tarifs avantageux,
- Possibilité de présenter votre projet, une fois validé, dans notre revue annuelle Inventifs® qui présente des inventions protégées et qui est diffusée nationalement à 2500 exemplaires,
- Possibilité de participer au concours d'inventeurs « Tremplins l'NOV PRO » dès lors que vous aurez un titre de propriété industrielle,
- Utilisation de notre label Inventifs® : chaque projet validé peut en bénéficier.

Développement économique

- Possibilité de participer aux rendez-vous d'affaires : mise en relation et 1^{ère} rencontre avec des partenaires d'affaires potentiels, organisés dans le cadre de la journée l'NOV PRO (pour des projets validés – contractualisation avec TRANSTECH),
- Boutique (www.inventifs.com) : site de vente en ligne d'inventions issues de nos adhérents (contractualisation avec TRANSTECH),
- Incubateur d'inventeur : création d'emploi au sein de TRANSTECH pour le développement d'une invention, en vue d'une création d'entreprise permettant, à terme, la pérennisation de l'emploi.